



**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023  
DE LA VILLE**

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, lorsqu'ils n'ont pas été repris au budget primitif, de manière définitive (le vote du compte administratif étant intervenu préalablement) ou de manière anticipée.

Son élaboration se justifie par:

- l'affectation des excédents de gestion 2022 qui viennent compléter les inscriptions du Budget Primitif 2023 ;
- les reports de subventions et participations destinées aux financements des investissements ;
- les reports de Crédits pour les investissements à réaliser prévus dans les budgets précédents ;
- les ajustements budgétaires nécessaires.

Le Budget Supplémentaire 2023 s'élève à **21 316 446€** répartis à hauteur de **1 386 300€** pour le **fonctionnement** (*1 234 920 € en 2022*) et **19 930 146 €** pour l'**investissement** (*21 054 932 € en 2022*). Pour mémoire, le Budget Supplémentaire 2022 s'élevait à 22 289 852€ (*soit -4,37%*).

Il est proposé de :

- maintenir une quote-part de l'excédent 2022 en section de Fonctionnement, soit 1 000 000 €, dans le respect du principe de prudence nécessaire pour l'équilibre du Budget 2023.
- Inscrire au 1068 « Excédents reportés » la somme de 2 815 503,74 €
- Inscrire au chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » la somme de 12 100 172,45 €

# Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 1 386 300€

## ❖ Au niveau des recettes:

### ➤ les recettes supplémentaires enregistrées:

- ✓ Régularisation recettes diverses (services, fiscalité et dotations)= + 314 167 €
- ✓ Dotation de Solidarité Urbaine = + 6 410 €
- ✓ Dotation Forfaitaire = + 65 723 €
- ✓ Excédent de fonctionnement 2022 = + 1 000 000 €

## Au niveau des dépenses:

### ➤ les dépenses supplémentaires enregistrées:

- ✓ Dépenses à caractère général = + 1 309 941,56 €, correspondant à des ajustements de dépenses liées essentiellement aux fluides (électricité: + 480 000 €) ainsi que les dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et des équipements, entretien et réparation voiries et réseaux, la maintenance, les fournitures de petits équipements...
- ✓ Dépenses de personnel = + 7 874€ régularisation des heures de remplacement d'agents
- ✓ Dépenses de gestion courante = + 33 470,14 €, les prévisions en augmentation concernent essentiellement les dépenses relatives à l'hébergement des logiciels, les admissions en créances éteintes, les admissions en non-valeur ainsi que le réajustement des charges diverses de gestion des services.
- ✓ Dépenses exceptionnelles: + 10 014,30 € au total pour réajuster l'enveloppe initiale
- ✓ Dotations aux provisions: + 25 000 €

# Section d'investissement

Elle s'équilibre à 19 930 146 €

## ❖ Au niveau des recettes:

➤ les recettes supplémentaires enregistrées: 15 747 019, 04 €

- ✓ Excédent de fonctionnement 2022 = + 2 815 503,74 €
- ✓ Solde d'exécution d'investissement = + 12 100 172,45 €
- ✓ Soldes de subventions et avance à percevoir = + 725 821,85 €
- ✓ Produits de cession d'immobilisations = + 105 521 €

➤ les recettes reportées: 4 183 126,96 € dont

- ✓ Participation de l'AME pour l'opération Stand de Tir et voiries = + 985 054,50 €
- ✓ Subvention et avance de trésorerie pour le Petit Chesnoy = + 1 482 218 €
- ✓ Subvention pour la réhabilitation de la Maison Mory= + 271 414,06 €
- ✓ Subvention pour le réhabilitation de l'école primaire du Clos Vinot = + 229 400 €
- ✓ Subvention pour la garderie et la cantine des Goths= + 164 730 €
- ✓ Subventions garderie du Clos Vinot = + 72 600 €
- ✓ Subvention élémentaire Viroy = + 89 175 €

## Au niveau des dépenses:

### ➤ les dépenses supplémentaires enregistrées:

#### ✓ Voirie:

- + 55 000 € pour abonder le marché de réfection de la voirie
- + 45 000 € pour amélioration accès et parking

#### ✓ Foncier:

- + 403 776 € pour diverses acquisitions d'immeubles et terrains

#### ✓ Bâtiments pour 3 076 415 € dont:

- + 1 500 000 € : Construction du restaurant scolaire et de la Garderie des Goths
- + 700 000 € : Construction d'une maison de santé
- + 465 000 €: Complément enveloppe Hôtel de Ville
- + 128 068 €: Réfection cours de Tennis
- + 120 000 € : Complément pour le cimetière de St Firmin
- + 100 000 € : Etude pour amélioration énergétique de l'espace Jean Vilar

#### ✓ Véhicule, Matériel et informatique = + 232 955 € (voiture Police Municipale, mobilier, matériel informatique, matériel technique, vidéoprotection, cartels divers bâtiments, matériel mécanique et menuiserie...)

## Au niveau des dépenses:

### ➤ les dépenses reportées: 16 117 001 € dont:

- ✓ Voirie:
  - 3 141 606,44 €: Rue Fontaine (922 000 €), travaux divers rues, création de parkings, réseaux...
- ✓ Bâtiments, foncier, cimetière: 12 694 657,75 € dont:
  - Réhabilitation mairie principale : 733 080 €
  - Réhabilitation de la Maison Mory : 136 752,88 €
  - Réhabilitation de l'école primaire du Clos Vinot : 1 377 311 €
  - Restaurant et garderie des Goths: 1 754 752 €
  - Réhabilitation du Petit Chesnoy : 2 882 589 €
  - Restaurant centre Bourg : 1 155 184,25 €
  - Les équipements sportifs: terrain de foot et les vestiaires 1 370 775 €
  - Maison de santé: 498 686 €
- ✓ Matériel et informatique = 280 736,81 € (Mobilier, matériel espaces verts, logiciels, ...)



Après l'intégration des résultats, des reports et des enveloppes complémentaires pour le programme d'investissement de la ville ainsi que le réajustement des dépenses de fonctionnement, le budget total de l'exercice 2023 est le suivant :

|                        | BUDGET PRIMITIF<br>2023 | BUDGET SUPPLEMENTAIRE<br>2023 | TOTAL BUDGET EXERCICE 2023 |
|------------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Pour le Fonctionnement | 20 645 026              | 1 386 300                     | 22 031 326                 |
| Pour l'Investissement  | 2 484 271               | 19 930 146                    | 22 414 417                 |
| Soit un total de :     | 23 129 297              | 21 316 446                    | 44 445 743                 |

**Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le Budget Supplémentaire 2023 de la Ville.**

Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 13 juin 2023.